

CAP SNASEN ASSAE 19 juin 2018

## Déclaration SNASEN UNSA

Nous élu(e)s commissaires paritaires snasen unsa dénonçons les modalités de dialogue social dans la fonction publique portées par le Ministère de l'action et des comptes publics. Le gouvernement envisage de détruire un élément fondateur de la Fonction Publique le paritarisme. Dans l'intérêt des agents, le SNASEN UNSA refuse que les compétences des commissions paritaires ne soient réduites à examiner uniquement les recours des collègues.

La réorganisation territoriale de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur annoncée sans aucune concertation pourrait avoir un impact sur nos services. Les transformations visant la mutualisation des moyens prennent le risque de compromettre la qualité du service public d'Éducation sur l'ensemble du territoire et l'équité des conditions d'exercice pour les personnels. Elles doivent faire l'objet de négociations avec tous les personnels au travers notamment d'un dialogue social de qualité tant nationalement que localement. 13 académies pour 13 régions ?

Le SNASEN UNSA porte avec sa Fédération l'ambition de la Refondation d'une école inclusive, bienveillante et plus juste. Le SNASEN UNSA revendique les moyens en postes pour assurer un service social de qualité pour tous de la maternelle à l'université et pour garantir les conditions de travail nécessaires à l'exercice des missions des personnels sociaux des trois services.

Les missions du service social en faveur des élèves ont été reconnues et renouvelées dans le cadre de la circulaire du 22 mars 2017.

Le SNASEN UNSA revendique pour assurer un service visible et reconnu, 1 ou 2 établissements maximum par secteur d'intervention d'AS.

**Le service social des personnels**, acteur essentiel de la politique RH, reste le grand oublié du Ministère. C'est le seul service social à n'avoir pas vu rénover ses missions malgré l'évolution des politiques sociales et de santé au travail. C'est le seul service social à n'avoir bénéficié d'aucune création de postes alors que la charge de travail augmente avec le nombre de personnels (+60 000 en 5 ans).

**Le SNASEN UNSA a remis une contribution écrite pour que s'engagent enfin des négociations pour la circulaire des personnels promises par la DGRH depuis plusieurs années.**

**Quant au service social auprès des étudiants**, il a vu augmenter logiquement sa charge de travail avec l'augmentation du nombre d'étudiants. Le plan étudiant doit être accompagné de moyens spécifiques pour l'accompagnement social au sein des CROUS.

Nous dénonçons que les seuls postes de l'académie soient des postes profilés.

A l'occasion du dernier baromètre paru le 20 mars 2018, les personnels sociaux dénoncent la dégradation de leurs conditions de travail, par exemple seulement 45% des collègues affirment que leurs conditions de travail sont satisfaisantes et plus de 71% à dire que leurs conditions de travail ne

se sont pas améliorées dans la dernière année. Le snasen s'inquiète qu'ils manifestent de plus en plus de signes d'épuisement professionnel.

Le snasen unsa revendique un agenda social 2018-2019 plus ambitieux pour les personnels sociaux : ce dernier ne peut se réduire au réexamen périodique de l'IFSE.

Le snasen souhaite que l'ensemble des enjeux présentés par le Ministre soit décliné pour le service social. Les indemnités versées aux personnels sociaux de notre ministère restent très inférieures à la moyenne indemnitaire versée aux personnels administratifs équivalents (SAENES) dans notre académie et de l'ensemble des autres personnels sociaux du CIGEM. Les personnels sociaux exerçant en REP + restent injustement pénalisés par rapport au reste de l'équipe éducative avec laquelle ils travaillent au quotidien. Dans notre académie les collègues exerçant en REP+ n'ont pas La prime REP+.

A investissement égal, indemnités égales en Rep+ pour les personnels sociaux.

**Les enveloppes de frais de déplacement** restent largement sous dotées pour les personnels sociaux reconnus pourtant comme personnels itinérants. Ces enveloppes sont en constante diminution. Nous avons dans l'académie plusieurs départements ruraux ; Les visites à domicile, les réunions interdisciplinaires, les liaisons avec nos partenaires sociaux et /ou associatifs sont autant de moyens pour travailler au plus près de l'environnement social des élèves et de leur famille. Comment ferons-nous ce travail de proximité si nous n'avons plus les moyens de nous déplacer ?

Le SNASEN UNSA rappelle à la DRH sa responsabilité au niveau académique dans la prévention des risques psycho sociaux dans nos services.

Comme chaque année, le SNASEN UNSA réclame d'ouvrir dans le cadre du plan prévention des risques professionnels une démarche de diagnostic associant les agents concernés sur les risques psycho-sociaux spécifiques à l'exercice de notre profession. Le SNASEN UNSA demande par ailleurs que dans chaque service soient mis en place des temps d'échanges et d'analyse de pratiques comme le prévoit la circulaire de missions. Hors cadre du plan de formation.

Le SNASEN UNSA dénonce le report d'un an de l'accès à la catégorie A de tous les personnels de la filière sociale pourtant prévu par les décrets de mai 2017. Le SNASEN UNSA poursuivra son action, avec le soutien de son union, pour que la filière sociale intègre à terme la grille du A type comme le revendique également nos collègues de la filière paramédicale. A niveau égale (licence), responsabilités égales, statut et salaire égaux !

Le SNASEN UNSA se félicite de la mise en œuvre de la mesure PPCR prévoyant que le déroulé de carrières s'étale à l'avenir sur au moins deux grades. Nous interrogeons vos services sur les modalités d'informations de cette nouvelle disposition aux personnels sociaux concernés (parce qu'ayant atteint le dernier échelon du grade d'AS depuis au moins 3 ans au 31/12/2018).